AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20220324-DE2022014-BF en date du 07/04/2022 ; REFERENCE ACTE : DE2022014



# CCCPS / 2022 / DE014 7.1.1 Budgets et comptes

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 24 mars 2022 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD; Ruth AZAÏS; Dominique BALDERANIS; Jean-Louis BAUDOUIN; Rodène BODIN-CASALIS; Marcel BONNARD; François BROCARD; Sarah DUVAUCHELLE; Cédric FERMOND; Agnès FOUILLEUX; Caryl FRAUD; René-Pierre HALTER; Philippe HUYGHE; Stéphanie KARCHER; Christophe LEMERCIER; Muriel LORENZETTI; Gilles MAGNON; Dominique MARCON; Hervé MARITON; Jean-Marc MATTRAS; Catherine MERIEAU; Franck MONGE; Morgane PEYRACHE; Patricia PUC; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT; Denis BENOIT; Jacques BONNET; Thierry GUILLOUD; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

# Approbation du compte administratif 2021 du budget principal

Le Conseil,

### I. Rappel du contexte

Une lecture des résultats définitifs des comptes 2021 du budget principal est donnée aux membres du conseil communautaire qui font apparaître un excédent de fonctionnement de + 436 434.39 € et un déficit d'investissement de - 401 153.85 €.

Les résultats globaux de clôtures 2021, intègrent les résultats 2020 se déclinent comme suit :

SECTION DE FONCTI	
Résultat Exercice 2021	+ 436 434.39 €
Report antérieur N-I	+ 995 185.42 €
Résultat de clôture 2021	+   43  6 9.8  €
SECTION D'INVEST	ISSEMENT
Résultat Exercice 2021	- 401 153.85 €
Report antérieur N-I	+ 437 137.97 €
Besoin / Excédent de financement	+ 28 619.36 €
Résultat de clôture 2021	+ 35 984.12 €

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20220324-DE2022014-BF en date du 07/04/2022 ; REFERENCE ACTE : DE2022014



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 24 mars 2022 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette présentation est jointe à la présente délibération.

# II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal.

### III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 et L2313-1. VU l'avis de la commission finances et prospectives.

### IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

1) d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal.

## V. Résultat du vote

Avant les débats le Président, Denis BENOIT, sort de la salle. Jean-Louis Baudouin est désigné par l'assemblée, pour présider les débats.

Ruth AZAIS, Danielle BORDERES, Anne-Marie CHIROUZE, Audrey CORNEILLE, Dominique DELAYE, Sarah DUVAUCHELLE, Caryl FRAUD, Stéphanie KARCHER, Christophe LEMERCIER, Hervé MARITON, Jean-Marc MATTRAS, Morgane PEYRACHE, Jean-Pierre POINT et Boris TRANSINNE, n'ayant pas pris part au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité:

Votants POUR: 19 voix Votants CONTRE: 0 voix

S'abstenant : I voix, Franck MONGE

## VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I: le compte administratif 2021 du budget principal,
- Annexe II : la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

Affichée le - 7 AVR. 2022

